

Sommaire :

- Changements au conseil d'administration
- Nouveaux services-conseils
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) Axe 3
- Activités collectives
- Dispersion — nouvelle procédure
- Date limite — Fin d'année financière

« Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Québec-Canada *Cultivons l'avenir*, qui comporte un investissement de 192 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente. Un montant de 29 millions de dollars a été alloué par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la mise en œuvre de ce programme jusqu'au 31 mars 2013. »

Changements au conseil d'administration

Suite à l'acceptation en juin de deux nouveaux administrateurs, le Réseau a accepté dans la dernière année 3 nouveaux administrateurs. Il s'agit de MM. Normand Côté, Marcel Labbé et Mario Turenne, tous représentants de l'UPA, en remplacement de M. Maurice Vigneault, Mme Luce Bisson et M. Jean-Denis Morin respectivement.

Par ailleurs, M. Benoît Turgeon a aussi annoncé qu'il ne renouvellera pas son mandat à titre de représentant des conseillers. Une réunion du collège des conseillers devra avoir lieu ce printemps afin de désigner un nouveau représentant pour un mandat de 2 ans.

Nouveautés au Réseau Agriconseils

Le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches annonce l'arrivée de nouveaux services-conseils subventionnés afin de toujours mieux répondre aux besoins des producteurs agricoles de la région.

Des aides financières sont maintenant disponibles pour l'implantation et le suivi de produits forestiers non ligneux (PFNL) et de cultures énergétiques. Les rencontres d'équipes de services-conseils multidisciplinaires et les plans d'affaires dans le cadre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPIP) peuvent aussi être soutenus.

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Depuis quelques années, le Groupe-conseil agricole de la Côte-du-Sud (GCACS) a développé une expertise dans l'implantation de PFNL en érablière et s'y implique activement. Les services proposés touchent toutes les étapes menant à la commercialisation des PFNL. Ils comprennent la visite du boisé afin de valider le potentiel et de déterminer les secteurs les plus prometteurs, le choix des cultures qui pourront être implantées ainsi que les besoins en amendements. Il est ensuite possible d'établir un budget de même qu'un plan de commercialisation.

Cette initiative est issue de l'intérêt grandissant des producteurs acéricoles de la région pour ce créneau, du manque de connaissances dans ce domaine et du potentiel commercial de plusieurs plantes médicinales forestières (ginseng, hydraste, sanguinaire et asaret).

CULTURES ÉNERGÉTIQUES

Les cultures énergétiques comme le saule osier, le *miscanthus giganteus* et le panic érigé offrent des possibilités fortes intéressantes pour les producteurs agricoles des secteurs dévitalisés. En effet, ces cultures sont tout indiquées pour le maintien des terres en cultures. Toutefois, comme elles sont mal connues, ces cultures nécessitent un suivi quant à leur implantation et à leur production. À cet effet, le GCACS offre un suivi agronomique spécialisé afin que les producteurs réussissent leurs projets. Ce service comprend des recommandations, notamment sur la préparation des sols, les doses de semis, la fertilisation, les traitements phytosanitaires et la récolte. De plus, comme pour les PFNL, il est aussi possible d'utiliser les services-conseils pour la réalisation de budgets et de plans de commercialisation. Rappelons que le MAPAQ demeure une excellente référence en transfert technologique et en transformation en ce qui concerne les cultures énergétiques et les PFNL.

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente.



Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8116 poste 1549

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web!
Retrouvez-nous au
www.agriconseils.qc.ca

APPUI AUX ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES

Ce nouveau service-conseil est offert aux producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches dont la situation financière est critique ou qui sont concernés par les changements éventuels du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Il vise à encourager l'organisation de rencontres multidisciplinaires qui réunissent, au besoin : producteur, conseiller en gestion, conseiller technique, vétérinaire, représentant d'institutions financières, comptable, fiscaliste, notaire, etc. Le service peut comprendre la définition des besoins du producteur, l'établissement d'un diagnostic multidisciplinaire, la priorisation des solutions, la définition des tâches et des responsabilités des conseillers, la définition de l'accès à l'information confidentielle, l'identification des moyens de communication dans l'équipe et la mise en place d'un calendrier d'intervention.

AIDE À L'INDUSTRIE DU PORC

Le Réseau Agriconseils peut aussi référer les producteurs aux conseillers en gestion disponibles pour réaliser des plans d'affaires requis par le Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP).

Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) - Axe 3

L'Axe 3 du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) permet d'obtenir une aide financière pour trois types de dépense : l'acquisition d'outils de gestion informatisés, les droits d'utilisation du matériel en coopérative d'utilisation de machinerie agricole (CUMA) et la mise en place d'une politique de gestion et de perfectionnement des ressources humaines. L'aide offerte peut s'élever jusqu'à 1500 \$.

En vigueur jusqu'au 31 mars 2013, le programme soutient 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1500 \$, pour l'ensemble des activités et pour la durée du programme. Il permet d'appuyer les bonnes pratiques de gestion à la ferme et les activités qui y sont rattachées.

ACTIVITÉS SOUTENUES

Outils de gestion informatisés

Le PADEA soutient l'achat de logiciels de gestion agricole, de régie de troupeau ou des champs. De tels moyens permettent entre autres de tenir une comptabilité, de saisir des données sur les revenus et les dépenses et de faire des prévisions budgétaires. Les entreprises agricoles peuvent ainsi améliorer leurs performances technico-économiques et financières.

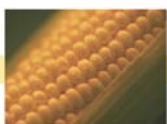
Utilisation d'une CUMA

L'aide financière couvre une partie des droits d'utilisation d'une CUMA. En général, ces coûts représentent minimalement 20 % du coût d'achat du matériel agricole réparti entre les membres.

Rappelons que les CUMA regroupent des producteurs agricoles qui partagent des équipements et de la machinerie agricole, ce qui permet de rationaliser les dépenses et les coûts de production.

Ressources humaines

Le programme couvre les frais de conception d'une politique de gestion et de perfectionnement des ressources humaines. Ce type de politique inclut, entre autres, des normes et des principes servant de base aux relations entre l'employeur et ses employés.





Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8116 poste 1549

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web!
Retrouvez-nous au
www.agriconseils.qc.ca

ADMISSIBILITÉ

La subvention est destinée à l'entreprise agricole, qui doit, pour sa demande, avoir reçu l'appui d'un conseiller agricole par le biais de recommandations. De plus, un des associés ou des actionnaires de l'entreprise doit respecter les conditions suivantes :

- être âgé de plus de 18 ans et ne pas avoir atteint l'âge de 40 ans;
- détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise;
- être établi en agriculture depuis moins de 5 ans.

Normalement, les demandes sont reçues à partir du 1^{er} avril 2010. Toutefois, pour l'année financière terminant au 31 mars 2010, vous pouvez vous inscrire maintenant et bénéficier de l'aide financière. Rappelons que la consultation d'un conseiller agricole interne ou externe au MAPAQ demeure primordiale. Pour la suite des choses, il suffit de communiquer avec l'auteur de cet article au 418 837-7105, poste 265.

Collaboration spéciale de M. Fritz Jean-Pierre, agronome, Centre de service du MAPAQ de Lévis

Activités collectives

La prochaine date limite de dépôt des demandes d'aide financière pour des activités collectives réalisées en Chaudière-Appalaches est le 1^{er} avril 2010. Rappelons que les services-conseils collectifs visés sont : des journées d'information, colloque, démonstration à la ferme, voyage d'études. Seuls les dispensateurs admissibles au Réseau peuvent déposer une demande. Le montant de base accordé peut aller jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Des bonifications additionnelles sont prévues pour la répétition d'activité afin de couvrir tout le territoire, de même que pour le réseautage des organisations et la multidisciplinarité des conférences présentées.

Analyses de groupe

Les rapports d'analyse de groupe lait conventionnel 2008 et porc 2008 sont maintenant disponibles sur la page régionale de site Internet des réseaux Agriconseils. www.agriconseils.qc.ca

Dispersion — nouvelle procédure

À compter du 1^{er} avril 2010, la procédure de réclamation des montants de dispersion au Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches sera simplifiée. En effet, tous les dispensateurs administrant des services-conseils admissibles à la dispersion n'auront plus à indiquer les montants de dispersion sur les factures. Une liste des clients admissibles devra simplement être fournie en fin d'année.

Rappelons que l'aide à la dispersion est un montant forfaitaire accordé pour les entreprises agricoles éloignées de leur dispensateur et ayant une production en développement.

Dates limites — Fin d'année financière

Nous vous rappelons que la date limite pour transmettre les factures et livrables dans le cadre du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) est le 15 mars 2010.

Par ailleurs, la date limite pour transmettre les factures signées pour les services-conseils d'encadrement technique financés par le Réseau est le 16 avril 2010.

